

*Les loteries*

**M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Monsieur le Président, je m'empresse de répondre à la déclaration du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Je suis persuadé qu'il était très heureux de pouvoir annoncer qu'une certaine proportion de la contribution fédérale ne proviendra pas des deniers publics. Sachant toutefois d'où viennent ces fonds, j'éprouve des sentiments ambivalents au sujet de cet accord. Je voudrais faire quelques remarques sur la nature fondamentale de l'accord et soulever certaines questions. J'espère que le ministre sera en mesure d'y répondre cet après-midi.

A l'instar des autres députés de mon caucus, je suis déçu de constater que la moitié de la contribution fédérale de 200 millions de dollars est tirée des recettes des jeux d'argent, bien que ces jeux relèvent des gouvernements provinciaux. A notre avis, le sport ne devrait pas être mêlé à cet impôt de malheur que le jeu devient trop souvent. Nous préférierions le prélèvement d'un impôt vraiment progressif pour financer le sport amateur.

Il n'est guère étonnant que le ministre ait pu conclure cet accord, étant donné qu'il a décidé de suivre l'exemple du gouvernement en 1979 et de céder entièrement aux provinces la responsabilité des jeux d'argent. Quant on cède tout le paquet, on devrait recevoir quelque chose en retour. Étant donné qu'il s'agit d'une somme de 100 millions de dollars répartie sur trois ans, il n'est pas étonnant mais plutôt étrange qu'il ait fallu tellement de temps pour s'entendre avec les provinces.

● (1520)

On proposera une modification au Code criminel qui reconnaîtra définitivement la responsabilité provinciale dans ces domaines. Cela ne laisse pas de m'inquiéter, car il faudrait que le gouvernement fédéral exerce une surveillance. J'espère que la modification au Code criminel sera rédigée soigneusement pour que des éléments criminels ne puissent pas s'immiscer dans ce domaine sans que le gouvernement fédéral puisse intervenir. On pourrait déléguer des pouvoirs au lieu de présenter cette proposition en vue de modifier définitivement la législation.

Plus précisément, au sujet de l'initiative à laquelle le gouvernement fédéral fait son apport, je constate que le ministre prévoit que les Jeux auront des retombées économiques considérables sur toutes les régions du Canada. Il est question depuis un jour ou deux de la situation des provinces maritimes et j'ai du mal à croire que les provinces de l'Atlantique profiteront beaucoup des retombées des Jeux olympiques. Je suis convaincu, par contre, que l'Alberta et d'autres régions des Prairies en profiteront pleinement. J'espère que la contribution provinciale à ces 100 millions de dollars provient en grande partie des habitants des provinces de l'Ouest puisqu'elle va être tirée des recettes de loteries.

Le ministre pourrait-il nous dire comment ces 100 millions de dollars sont répartis sinon par province, du moins par région, pour nous assurer que ce sont bien les gens auxquels les Jeux olympiques profiteront qui vont payer la note.

Il a déclaré également que, selon une étude récente sur les retombées économiques des Jeux olympiques, on s'attend à des activités économiques de l'ordre de 1.2 milliard de dollars et à

la création de 28,000 années-personnes d'emploi. Cette étude a-t-elle été déposée, ou le ministre aurait-il l'obligeance de la déposer, pour nous permettre de l'évaluer, puisqu'une autre étude publiée dans les médias dernièrement . . .

**M. le Président:** Je regrette d'informer le député que le temps prévu pour sa réponse est écoulé, à moins qu'il ne puisse conclure en quelques mots.

**M. Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Les autres remarques que je voulais faire portent sur les 100 millions supplémentaires. Comme l'a déjà déclaré mon collègue libéral, le programme numismatique ne rapportera peut-être pas 50 millions de dollars. Dans ce cas, il faudra trouver plus de 50 millions auprès des particuliers . . .

**M. le Président:** Je regrette, mais je dois signaler au député que son temps de parole est écoulé.

**M. Paproski:** Je voulais poser une question au ministre, si vous le permettez, monsieur le Président. Je voudrais savoir si cette somme de 100 millions de dollars constitue une contribution forfaitaire des provinces pour les trois prochaines années, et si l'accord initial en vertu duquel les provinces doivent fournir dans les 37 à 38 millions de dollars par an, à partir des loteries, est toujours en vigueur? La somme en question s'ajoute-t-elle aux 37 ou 38 millions de dollars que le gouvernement fédéral reçoit des provinces à l'heure actuelle?

**M. Jelinek:** Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer au député que l'accord de 1979 est resté inchangé. Comme il le sait, nous touchons près de 36 à 37 millions de dollars par an, somme rajustée d'après l'indice des prix à la consommation. Les députés qui disent que nous avons bradé cette ressource se trompent complètement car nous recevons notre juste part des gouvernements provinciaux. L'accord que j'ai annoncé aujourd'hui est distinct de celui de 1979. Il s'agit d'une contribution supplémentaire tout à fait distincte des fonds que les gouvernements provinciaux versent déjà pour les affaires sportives et culturelles dont s'occupe le gouvernement fédéral.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, c'était une des questions que j'allais poser. J'allais demander en outre en guise de question supplémentaire s'il ne jugerait pas bon d'essayer d'obtenir un partage beaucoup plus juste pour le fédéral, puisqu'il examinait avec ses homologues provinciaux la possibilité de modifier cet accord de 1979.

Deuxièmement, j'aimerais que le ministre nous donne une idée de la façon dont il prévoit s'y prendre pour combler ce manque à gagner de 50 à 70 millions de dollars selon le rendement du programme de pièces de monnaie olympiques, de sorte que nous puissions connaître avec un peu plus de précision tout le détail de l'engagement pris par le gouvernement de contribuer 200 millions de dollars.

Enfin, j'aimerais savoir, compte tenu des interventions de mon honorable collègue du NPD, comment se partagera la contribution des gouvernements provinciaux. S'agira-t-il d'un partage égal pour les 10 provinces, ou certaines provinces, spécialement la province-hôte, contribueront-elles une plus grande part des 100 millions que, disons, les provinces de l'Est?